



## **COMMUNIQUE**

### **PROCES EN APPEL DE MOUSSA AKSAR : LA JUSTICE NIGERIENNE DOIT SAISIR L'OCCASION DE PRESERVER LA LIBERTE D'INFORMER**

Le lundi 09 août 2021, il va s'ouvrir à Niamey, le procès en appel pour diffamation du journaliste d'investigation Moussa Aksar, Fondateur et Directeur de publication du journal « [L'Evènement](#) ». Condamné en première instance à 200.000 fcfa d'amende et à 1.000.000 fcfa de dommage et intérêt, le journaliste avait interjeté appel. Pour ce procès en appel, la CENOZO appelle la justice nigérienne à saisir l'occasion de garantir et de préserver la liberté d'informer du journaliste, un droit consacré par la Constitution du Niger.

Moussa Aksar est poursuivi en justice pour avoir cité le nom d'un proche du régime au pouvoir dans son enquête sur les malversations financières au ministère de la Défense nationale du Niger. Intitulée « [FinCEN Files – Malversations au ministère nigérien de la Défense : 71,8 milliards de francs CFA captés par des seigneurs du faux](#) », l'enquête basée sur des rapports d'activités suspectes de l'Unité de renseignement du Trésor américain et le Réseau de lutte contre la criminalité financière, a montré comment de hauts responsables de l'armée et proches du pouvoir sont impliqués dans le détournement de fonds destinés à l'acquisition de matériels militaires.

Moussa Aksar est un journaliste d'expérience dont la probité et l'éthique sont connues à travers le monde. Président du Conseil d'Administration de la CENOZO, il est membre de plusieurs organisations internationales de journalistes d'investigation dont le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) basé à Washington DC aux Etats-Unis. Son travail de journaliste d'investigation lui a déjà valu des poursuites judiciaires et des détentions arbitraires au Niger.

En mars 2020, au moment où le journaliste Moussa Aksar menait son enquête sur les malversations financières au ministère de la Défense nationale du Niger, il a été menacé de mort par un trafiquant d'armes. Sa plainte devant la justice est restée sans suite à ce jour. Se référant aux directives de l'UNESCO, la CENOZO appelle les autorités nigériennes à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le journaliste Moussa Aksar.

**Ouagadougou, le 07 août 2021**